

DEPARTEMENT
de Maine-et-Loire
ARRONDISSEMENT
d'ANGERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE de
**MORANNES SUR
SARTHE -
DAUMERAY**

Séance du **LUNDI 5 MAI 2025**

Le 5 mai 2025 à 19h30, le conseil municipal de MORANNES SUR SARTHE – DAUMERAY s'est réuni dans la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Jean-Marie CARDOEN, Maire.

Convocation du 29 avril 2025 – Nombre de membres 29 – Présents 24

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

LECOURT Sylvie, Maire déléguée de CHEMIRÉ SUR SARTHE et adjointe,

DAVY Jean-Luc, Maire délégué de DAUMERAY et adjoint,

ATANI Béatrice, LEDERNET Christian, RENAULT Alexandra, CHERBONNIER Noël, CHERRÉ Christelle, GUÉRY Louis, LECHERF-VANDERHAEGEN Catherine, BONNAVENTURE Mickaël, adjoints,

CLÉMOT Dany, de MIEULLE Roger, DIARD Françoise, DUPUIS Virginie, ETOURNEAU Patrice, FRESNEAU Éric, FREULON Véronique, GUITTON Sébastien, HUMEAU Emmanuelle, LETHIELLEUX Joëlle, MOGUET Françoise, SIMON Emmanuel, THIBAUT Jean-Paul conseillers municipaux.

Absents ayant donné procuration : DELUK – DE BUYSSCHER Véronique (pouvoir à LECHERF-VANDERHAEGEN Catherine), de RICHEMONT Xavier (pouvoir à LETHIELLEUX Joëlle), LANGLAIS Hélène (pouvoir à HUMEAU Emmanuelle), MARTIN Denis (pouvoir à DAVY Jean-Luc),

Absent excusé : Néant

Absent : ALLARD Mickaël

Secrétaire de Séance : SIMON Emmanuel.

DCM N° 2025 – 030 : RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION CINE VACANCES

Monsieur le Maire rappelle que le Cinéma CONFLUENCES à 72300 SABLÉ SUR SARTHE propose à la commune, dans le cadre de la promotion des arts audiovisuels et pour permettre la pratique des activités culturelles autonomes dès le plus jeune âge, de renouveler l'opération « CINE-VACANCES ». Dans le cadre de cette opération, le cinéma met en place un tarif préférentiel de 4 € par place sur lequel la commune s'engage à prendre 50 % à sa charge.

Ces places de cinéma concernent les enfants de la commune, et enfants scolarisés dans la commune, âgés de 3 à 17 ans.

Une nouvelle convention est proposée pour les périodes de vacances scolaires.

Chaque enfant pourra bénéficier de deux places pour la période dite des « Grandes Vacances » et d'une unique place pour chacune des autres périodes de vacances scolaires.

Monsieur le Maire propose donc :

- D'accepter la prise en charge de 2 € par ticket de cinéma,
- D'approuver la convention ci-annexée à conclure entre le cinéma CONFLUENCES à SABLÉ SUR SARTHE et la Commune de MORANNES SUR SARTHE – DAUMERAY,
- De préciser que cette convention pourra être renouvelée chaque année.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte les propositions de Monsieur le Maire et l'autorise à signer les conventions à venir.

La présente délibération sera déposée en préfecture et ampliation transmise à Monsieur le Directeur du cinéma CONFLUENCES à SABLÉ SUR SARTHE.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,

Et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Jean-Marie CARDOEN

